

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 074-247400112-20240409-DEL_2024_38-DE

2024-38 FINANCES/ AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET USSES ET BORNES

République Française



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 09 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Étaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Cécilia HORCKMANS, Mme Catherine SGRAZZUTTI

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Chrystel BUFFARD, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL *procuration*

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 17 AVR. 2024

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET USSES ET BORNES

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 074-247400112-20240409-DEL_2024_38-DE

2024-38 FINANCES/ AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET USSES ET BORNES

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET USSES ET BORNES

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente

- un résultat cumulé excédentaire d'investissement de : 1 896,56 €, automatiquement reporté en investissement.
- un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de : 63 683,90 €

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Investissement : résultat cumulé 2023 excédentaire	1 896,56 €
Fonctionnement : résultat cumulé 2023 excédentaire	63 683,90 €

Délibération	
Investissement : report de l'excédent en recette d'investissement au 001	1 896,56 €
Fonctionnement : affectation de l'excédent en recette de fonctionnement au 002	63 683,90 €

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLO



Acte certifié exécutoire le : 17 AVR. 2024

Le Président
Xavier BRAND

